

LES DIFFERENTS NIVEAUX DE FORMATION

Niveau VI : sorties du premier cycle du second degré (6ème, 5ème, 4ème) et des formations pré professionnelles en un an (CEP, CPPN et CPA).

Niveau V bis : sorties de 3ème générale, de 4ème et 3ème technologiques et des classes du second cycle court avant l'année terminale.

Niveau V : sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels (BEP, CAP) et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale.

Ce niveau correspond à une qualification complète pour l'exercice d'une activité bien déterminée avec la capacité d'utiliser les instruments et les techniques qui s'y rapportent. Cette activité concerne principalement un travail d'exécution qui peut être autonome dans la limite des techniques qui y sont afférentes.

Niveau IV : sorties des classes terminales du second cycle long et abandons des scolarisations post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III. Niveau de formation équivalent à celui du brevet professionnel (BP), du brevet de technicien (BT), du baccalauréat professionnel ou technologique.

Une qualification de ce niveau implique davantage de connaissances que le niveau précédent. Cette activité concerne principalement un travail technique qui peut être exécuté de façon autonome dans la limite des techniques qui y sont afférentes.

Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau bac +2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.).

La qualification de ce niveau correspond à des connaissances et des capacités de niveau supérieur, sans toutefois comporter la maîtrise des fondements scientifiques des domaines concernés. Les capacités et connaissances requises permettent d'assurer de façon autonome ou indépendante des responsabilités de conceptions et / ou d'encadrement et / ou de gestion.

Niveau II : sorties avec un diplôme de second cycle, licence ou maîtrise.

A ce niveau, l'exercice d'une activité professionnelle salariée ou indépendante implique la maîtrise des fondements scientifiques de la profession, conduisant généralement à l'autonomie dans l'exercice de cette activité.

Niveau I : sorties avec un diplôme de troisième cycle universitaire ou un diplôme de grande école (niveau supérieur à la maîtrise).

En plus d'une connaissance affirmée des fondements scientifiques d'une activité professionnelle, une qualification de ce niveau nécessite la maîtrise de processus de conception, de recherche ou d'expertise.